

Organiser et déployer des opérations de Prévention et gestion de proximité des biodéchets (PGprox) sur le territoire

Active

N° de fiche

RS6116

Code(s) NSF :

- 210 : Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture
- 341 : Aménagement du territoire, urbanisme
- 343 : Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement

Formacode(s) :

- 12578 : Animation environnement
- 12593 : Gestion déchet ménager
- 12594 : Gestion déchet vert

Date d'échéance de l'enregistrement : 29-09-2024

CERTIFICATEUR(S)

Nom légal	SIRET	Nom commercial	Site internet
RESEAU COMPOST CITOYEN	52231342800032	-	https://reseaucompost.org/ (https://reseaucompost.org/)

RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION

Objectifs et contexte de la certification :

A terme, chaque citoyen devra être en mesure de pouvoir trier ses biodéchets à la source et de les valoriser (Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite "loi AGEC")).

L'objectif de la certification "Organiser et déployer des opérations de Prévention et gestion de proximité des biodéchets ("PGprox") sur le territoire" est donc participer à impulser le développement de compétences stratégiques d'analyse, de conception et de coordination chez les acteurs de la filière PGprox, afin de permettre le déploiement d'opérations de compostage de proximité sur le territoire dès maintenant et dans l'objectif de la loi AGEC.

En France, le compostage domestique est soutenu par l'Etat (via l'ADEME) et déployé par les collectivités locales depuis le début des années 1990. Au-delà du compostage individuel, d'autres formes de gestion domestique des biodéchets se développent depuis une dizaine d'année, comme le compostage partagé (en pied d'immeuble, jardin partagé, quartier ou village) et le compostage autonome en établissement (Établissements de restauration collective - scolaire, entreprise, santé, administrative...), pour atteindre plusieurs milliers d'opérations aujourd'hui, essentiellement portées par les collectivités locales à compétence déchets.

Ces opérations s'inscrivent dans un cadre réglementaire (Loi Grenelle 2, LTECV, loi AGEC) et leur mise en oeuvre est bordée dans les documents d'application suivants :

La Circulaire Ministérielle du 13 décembre 2012 relative aux règles de fonctionnement des installations de compostage de proximité : cadre technique et organisationnel stipulant, entre autres, "la nécessité que les sites de compostage soient supervisés par une organisation compétente ou un Maître Composteur* dûment formé à cet effet".

**NB : un "Maître Composteur" est, dans le vocabulaire usuel, une personne qui dispose des compétences de la certification "Organiser et déployer des opérations de PGprox sur le territoire". Il ne s'agit pas d'un métier, mais bien de compétences rassemblées en un titre reconnu et partagé par les acteurs de la filière PGprox.*

L'Arrêté Ministériel du 9 avril 2018 fixant les dispositions techniques nationales relatives à l'utilisation de sous-produits animaux et de produits qui en sont dérivés, dans une usine de production de biogaz, une usine de compostage ou en compostage de proximité : article 19 - "l'exploitant [du site] ou une personne désignée par lui [un.e professionnel.le] est formé aux règles de bonnes pratiques du « compostage de proximité » [...], et veille à leur respect."

A ce jour, de nombreuses collectivités territoriales à compétence déchets ont déjà mis en place des opérations de compostage de proximité sur leur territoire, à différentes échelles. La réussite de ces opérations passe par un accompagnement et une expertise efficaces des maîtres d'oeuvre.

C'est pourquoi, le développement des compétences "Organiser et déployer des opérations de PGprox sur le territoire" est devenu un enjeu majeur des opérations de compostage de proximité pilotées par les collectivités locales et parfois accompagnées par des acteurs privés.

Les personnes compétentes pour "Accompagner et sensibiliser à la pratique de la PGprox sur le territoire" (aussi appelées "Guides Composteur-trices dans le langage usuel de la filière) ont des rôles complémentaires à celles compétentes pour "Organiser et déployer des opérations de PGprox sur le territoire" (aussi appelées "Maîtres Composteur-trices dans le langage usuel de la filière), les premières étant souvent, sur le terrain, supervisées par les secondes. C'est pourquoi la maîtrise des compétences associées à la certification "Accompagner et sensibiliser à la pratique de la PGprox sur le territoire" est un prérequis à la candidature à la certification

“Organiser et déployer des opérations de PGprox sur le territoire”.

Compétences attestées :

Un professionnel certifié “Organiser et déployer des opérations de PGProx sur le territoire”, devra attester des 9 compétences suivantes :

C1- Rendre compte à des interlocuteurs variés (collectivités, clients...), des pratiques et des solutions disponibles, pour la mise en place d’un projet de PGProx en s’appuyant sur le contexte réglementaire et les enjeux territoriaux.

C2- Mobiliser des méthodes d’enquête et de caractérisation des biodéchets afin d’évaluer quantitativement et qualitativement le gisement d’un territoire donné en utilisant les indicateurs spécifiques relatifs aux différents biodéchets (production, volume, masse...).

C3 - Mener une consultation et des visites auprès des usagers et autres acteurs concernés par une opération de PGProx pour créer une dynamique collective qui réponde à leurs besoins, en prenant en compte leur diversité, et leurs situations de handicap, le cas échéant.

C4 - Décrire les étapes clés d’une opération de PGProx pour permettre la mise en place d’un projet concret de valorisation de proximité de biodéchets.

C5 - Argumenter le choix des solutions techniques et matérielles les plus adaptées aux besoins du projet, en utilisant une grille d’analyse multicritères (comparatif, dimensionnement, coûts, garantie, capacités, fonctionnalités, accessibilité aux personnes en situation de handicap), et assurer les bonnes conditions de leur mise en œuvre.

C6 - Collecter des données de suivi et d’évaluation d’une opération de PGProx, pour analyser et restituer les résultats sous forme de bilan en s’appuyant sur les relais de terrain afin d’obtenir les informations pertinentes.

C7- Identifier et mobiliser des relais de terrain bénévoles et salariés pour mettre en place les conditions adéquates au fonctionnement des projets en s’appuyant sur la complémentarité des rôles et fonctions de chacun tout en prenant en compte leur diversité, et leur situation de handicap, le cas échéant.

C8 - Apprécier les besoins de montée en compétences des relais de terrain afin d’organiser leur formation et répondre aux cadres réglementaires.

C9 - Animer un groupe d’acteurs de la PGProx dans le but de pérenniser et d’autonomiser une dynamique collective.

Descriptif des activités professionnelles mettant en œuvre ces compétences

Un professionnel qui dispose des compétences de la certification en objet “organise et déploie les opérations de PGprox sur un territoire”. Il est le référent technique et réglementaire sur l’ensemble de ces opérations. De plus, il anime le réseau des relais de terrain (“Guides Composteurs”, “Référénts de site”, etc.), qu’il recrute, fait monter en compétences et mobilise pour mener à bien ces opérations.

Ses activités doivent s’articuler avec les activités des autres intervenants avec lesquels il collabore (Chargé(e)s de mission déchets de collectivités, etc.). Il doit parfois assumer des activités “d’accompagnement et de sensibilisation à la pratique de la PGprox sur le territoire”, et en maîtriser quoiqu’il en soit les compétences associées.

A l’heure actuelle, les professionnels en activité qui disposent de ces compétences sont salariés d’une collectivité locale à compétence déchets, d’une structure relais (association, société) ou sont des consultants spécialisés dans le domaine de la PGprox. Ils travaillent en collaboration étroite avec d’autres services de la collectivité ou des communes adhérentes (traitement des déchets, espaces verts, politique de la ville...), et avec d’autres structures locales et

départementales (associations de jardiniers, d'éducation à l'environnement, du secteur social...).

Parmi l'ensemble des activités présentées ci-après, le degré d'implication de la personne exerçant les compétences de la certification "Organiser et déployer des opérations de PGProx sur le territoire" est plus ou moins important selon l'organisation et les moyens de la structure pour laquelle il travaille. La nature des fonctions implique une certaine responsabilité dans l'atteinte des objectifs et une certaine autonomie dans l'organisation du travail, qui s'exercent sous le contrôle du supérieur hiérarchique ou du donneur d'ordre :

Recrutement des relais de terrain, organisation des formations et animation des réseaux

Consultation des usagers et des acteurs du territoire sur leurs pratiques et besoins

Définition des stratégies et contenus de communication auprès des publics cibles

Définition des solutions techniques adaptées et les dispositifs matériels associés pour la mise en œuvre de la prévention et de la gestion de proximité des biodéchets

Mise en place de l'opération et des dispositifs matériels : fourniture des équipements, accompagnement à la mise en route des installations et à l'évolution des pratiques des usagers

Suivi et évaluation des opérations à l'échelle territoriale, collecte et analyse d'informations en vue d'actions de reporting et d'optimisation des dispositifs et opérations.

Modalités d'évaluation :

Les modalités d'évaluation pour l'obtention de la certification comportent :

Une épreuve écrite prenant la forme d'un rapport écrit qui fait état d'un projet qu'il a mené (et mettant en œuvre les 9 compétences de la certification répertoriées dans le référentiel de certification). Dans ce rapport, le-la candidat-e fait état :

d'un descriptif du contexte global sur les thématiques de PGprox ainsi que d'une liste d'objectifs opérationnels.

des données chiffrées issues d'une enquête de terrain.

d'un descriptif des méthodes et des outils utilisés pour réaliser sa concertation.

d'un descriptif du projet dans toutes ses dimensions : économiques, écologiques,

sociales, réglementaires et pédagogiques.

d'un descriptif des solutions adaptées au projet, et le contexte de leur mise en œuvre.

d'un descriptif des outils de suivi mis en place et des préconisations pour des adaptations éventuelles.

d'un descriptif de la répartition effective des rôles et des divers liens, de chaque acteur dans le projet. Il propose une stratégie de mobilisation.

des solutions répondant aux besoins identifiés (formations, ateliers pratiques, visites...) pour la montée en compétences des relais de terrain.

d'une série d'actions, de conditions et d'attitudes favorables à l'implication des acteurs sur la durée dans une dynamique de réseau.

une épreuve orale décomposée en 2 phases permettant de vérifier l'acquisition des 9 compétences du référentiel de certification :

une présentation orale de 15 min de son rapport écrit par le candidat devant un jury,

puis un entretien de 15 min entre le candidat et le jury.

L'entretien prend appui sur le rapport écrit produit par le candidat.

SECTEUR D'ACTIVITÉ

Références juridiques des réglementations d'activité :

VOIES D'ACCÈS

Le cas échéant, prérequis à l'entrée en formation :

Pour préparer la certification "Organiser et déployer la PGprox sur le territoire", le·la candidat·e doit maîtriser les compétences associées à la certification "Accompagner et sensibiliser à la pratique de la PGprox sur le territoire" (présentation du parchemin de la certification et/ou document attestant de la reconnaissance des acquis pour l'ensemble des compétences attendues).

Voici les 4 compétences à maîtriser :

Présenter les différents procédés techniques indispensables au bon fonctionnement des équipements de PGProx pour assurer le démarrage, la prise en main et la mise en œuvre, dans le but de conseiller les usagers.

Réaliser auprès de différents publics (ménages, producteurs non ménagers de biodéchets, scolaires, autres usagers) des démonstrations et travaux pratiques dans le but de montrer les gestes et actions indispensables au bon fonctionnement d'un équipement de PGProx en s'appuyant sur une animation construite.

Argumenter auprès du grand public en prenant en compte la diversité des publics, y compris les personnes en situation de handicap, afin de démontrer l'utilité de la PGprox en utilisant des supports existants.

Identifier les fonctions et le rôle des relais de terrain bénévoles et salariés dans le dispositif global de PGProx afin de se situer dans le maillage existant.

Le cas échéant, prérequis à la validation de la certification :

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	-
En contrat d'apprentissage		X	-

Après un parcours de formation continue	X		<p>Le jury est composé de trois personnes représentant des activités relatives à la prévention et la gestion de proximité des biodéchets (PGProx).</p> <p>Un représentant d'un OF habilité, indépendant de l'OF organisant la session d'évaluation, n'ayant pas participé au stage et n'ayant pas de rapport personnel ou professionnel proche avec le candidat.</p> <p>Deux représentants de la filière de prévention et gestion de proximité des biodéchets (chargé de mission ou élu d'une collectivité à compétence déchets, dirigeant ou salarié d'une structure relai des collectivités sur la PGprox). Ces professionnels ne peuvent pas être membres d'un OF signataire de la charte du dispositif de formation PGProx, mais peuvent être adhérents au RCC.</p>
En contrat de professionnalisation		X	-
Par candidature individuelle		X	-
Par expérience		X	-

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES, CERTIFICATIONS OU HABILITATIONS

Aucune équivalence

BASE LÉGALE

Date de décision	29-09-2022
Durée de l'enregistrement en années	2
Date d'échéance de l'enregistrement	29-09-2024

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Statistiques :

Année d'obtention de la certification	Nombre de certifiés	Nombre de certifiés par reconnaissance de l'expérience professionnelle
2018	47	0

Lien internet vers le descriptif de la certification :

Les informations liées à la certification seront communiquées sur le site

<https://reseaucompost.org>

Liste partielle des organismes préparant à la certification :

Nom légal	Rôle
ARBORESCENCE	Habilitation pour former et organiser l'évaluation
ARBORESCENCE	Habilitation pour former et organiser l'évaluation
COMITE JEAN PAIN	Habilitation pour former et organiser l'évaluation
COMPOST'ACTION	Habilitation pour former et organiser l'évaluation
CULTURES PERMANENTES	Habilitation pour former et organiser l'évaluation
EISENIA	Habilitation pour former et organiser l'évaluation
HUMUS & ASSOCIES (H & A)	Habilitation pour former et organiser l'évaluation
LES EPIGEES	Habilitation pour former et organiser l'évaluation
SYNERCOOP	Habilitation pour former et organiser l'évaluation
URBAN ECO SCOP	Habilitation pour former et organiser l'évaluation

Liste complète des organismes préparant à la certification

(<https://certifpro.francecompetences.fr/webapp/services/edition/exportPartenaireSp/23233/true>)

Certification(s) antérieure(s) :

N° de la fiche	Intitulé de la certification remplacée
RS4238 (/recherche/rs/4238)	RS4238 - Prévention et Gestion de proximité des biodéchets

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation
(<https://certifpro.francecompetences.fr/api/enregistrementDroit/documentDownload/23233/407370>)